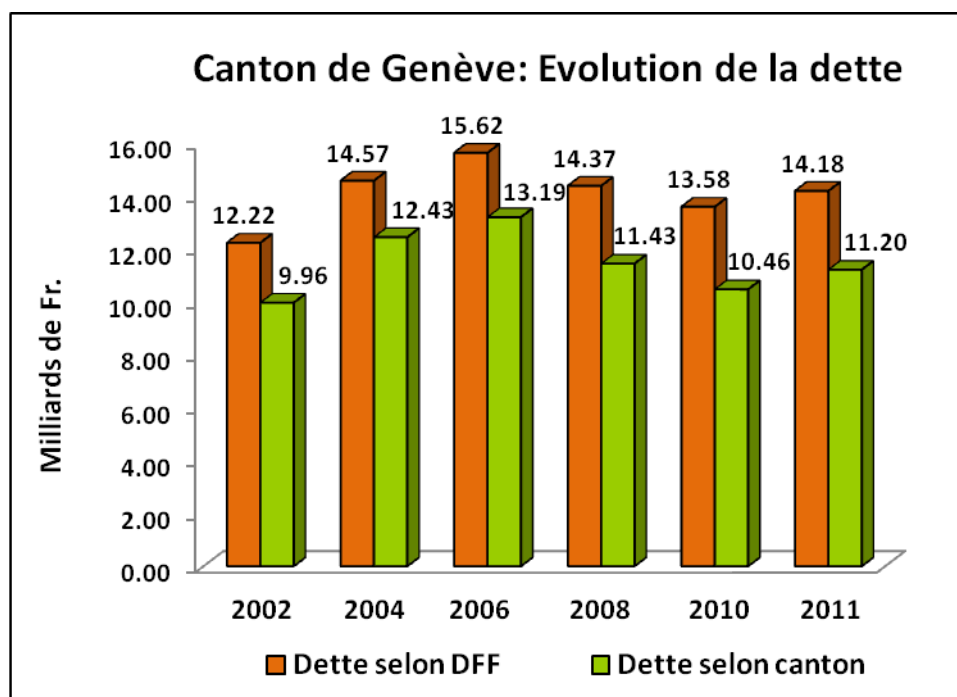


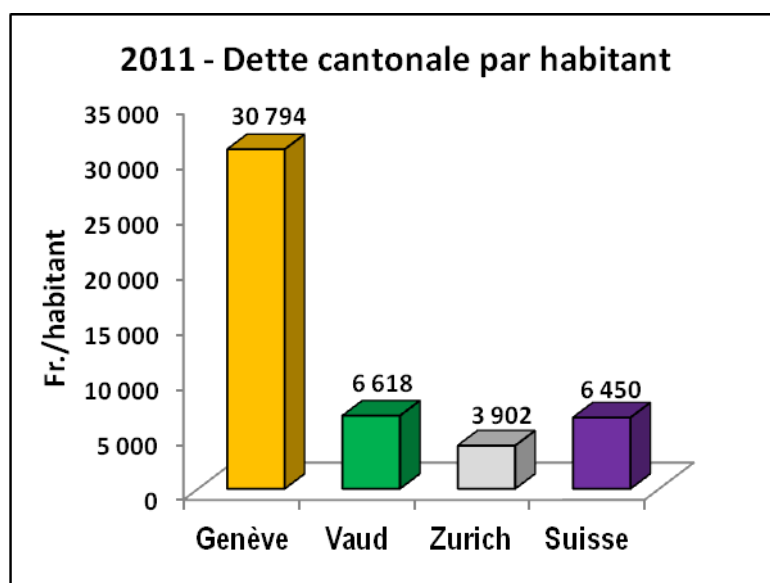
GENÈVE FINANCES PUBLIQUES

UNE PROPOSITION POUR REPRENDRE LE CONTRÔLE DES DÉPENSES PUBLIQUES.



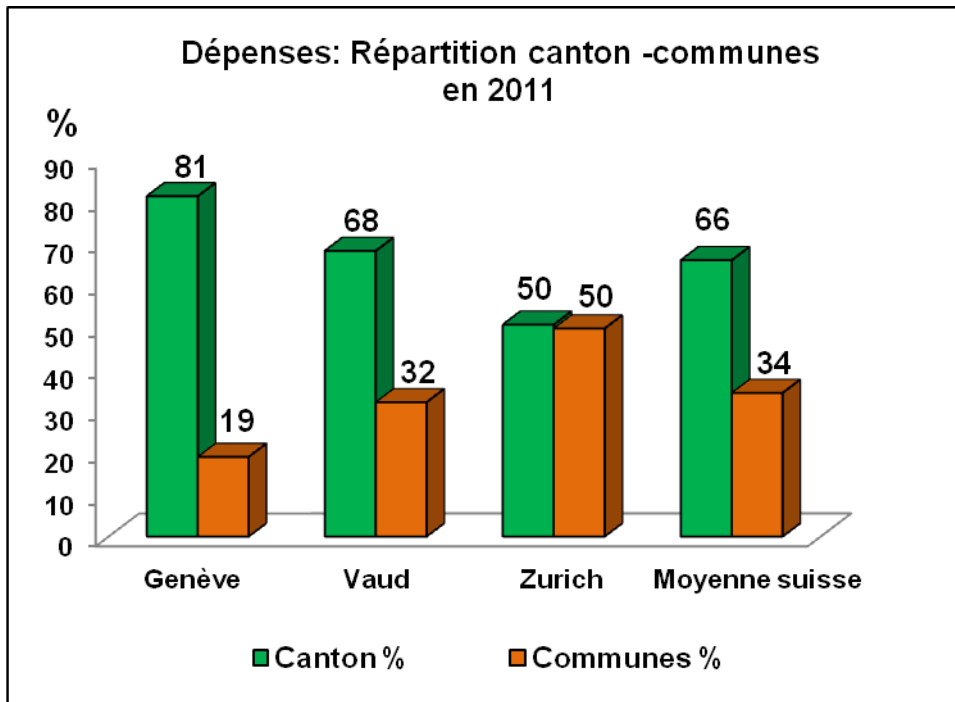
Le Département Fédéral des Finances (DFF) et Genève diffèrent sur le montant de la dette du canton. Le DFF inclut toute la dette, alors que Genève ne considère que les emprunts auprès des banques.

Selon le canton, le montant de la dette est d'environ 3 milliards moins élevé que selon le DFF. A noter que la dette cumulée des communes genevoises est plutôt raisonnable.



Pour comparer les chiffres entre cantons, il faut utiliser la dette par habitant.

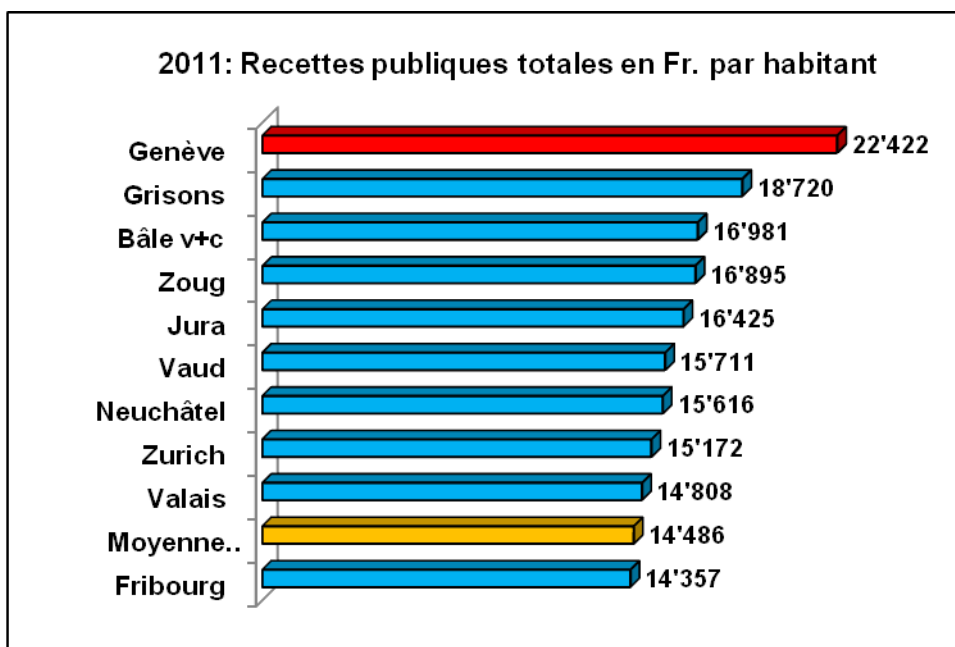
La dette du canton par habitant est à Genève 4 fois celle du canton de Vaud et presque 7 fois celle de Zurich



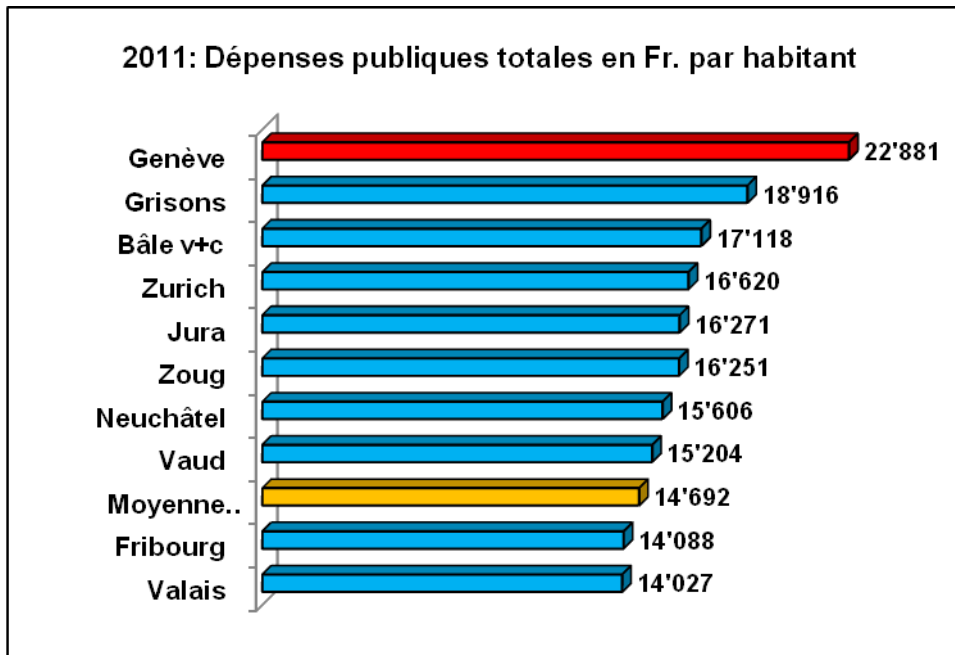
Pour une comparaison valable des finances publiques avec le reste de la Suisse il faut prendre en compte le cumul des tâches cantonales et communales. Car la répartition des tâches entre canton et communes varie fortement d'un canton à l'autre.

Ainsi à Genève le canton prend en charge 81% des tâches publiques, alors que les autres cantons ne prennent en moyenne que 66 % de ces tâches. Le canton de Zurich n'en prend même que 50 %.

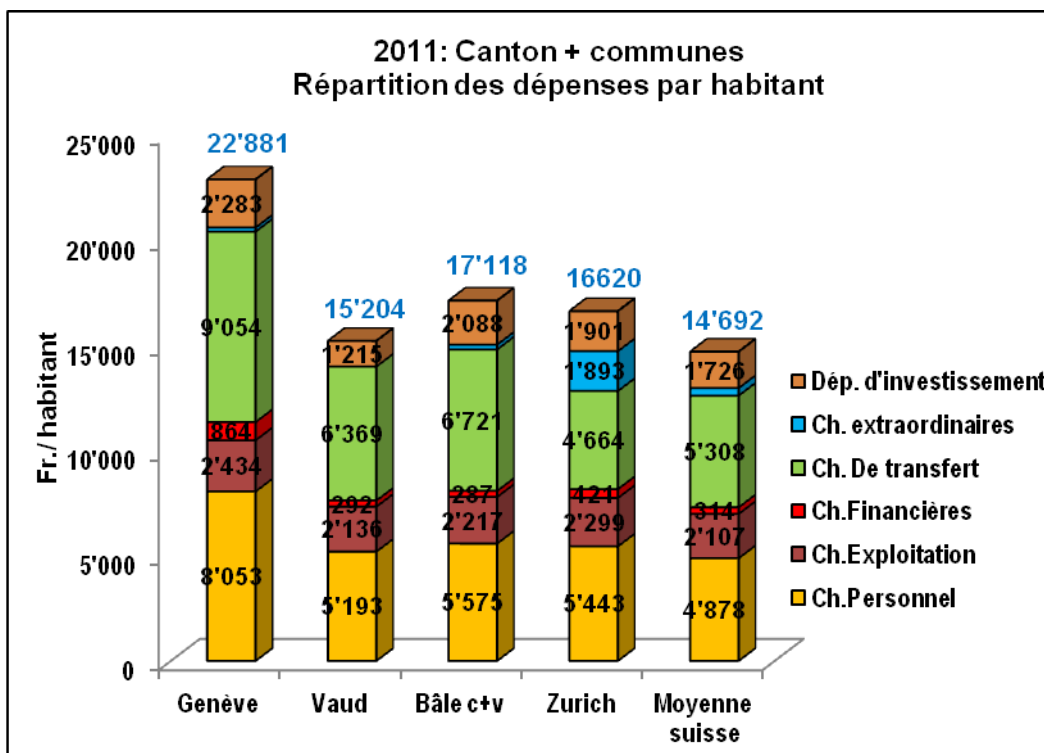
Les graphiques suivants concerneront toujours le cumul des tâches cantonales et communales.



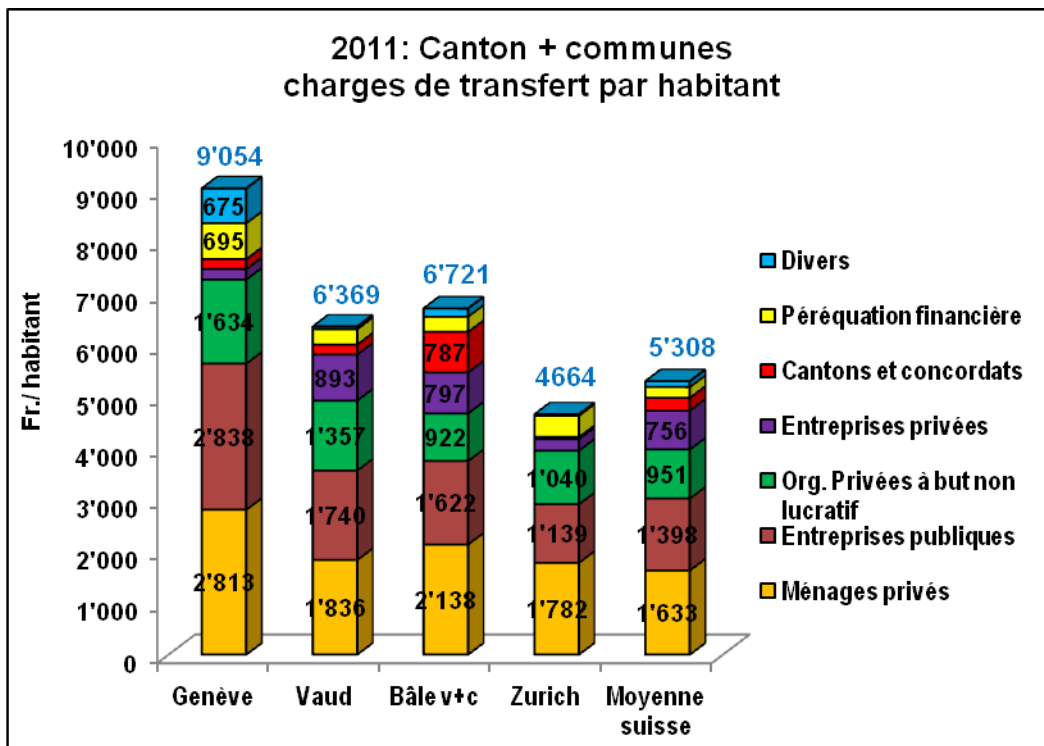
Ce graphique montre que Genève (canton + communes) a les recettes par habitant les plus élevées de toute la Suisse.



Mais Genève a aussi les dépenses par habitant les plus élevées de Suisse et elles dépassent malheureusement ses recettes: 22'881 Fr. pour 22'422 Fr. de recettes par habitant.



Comme on le voit ici, les charges de transfert sont les plus importantes du canton. Le graphique suivant présente leur répartition.

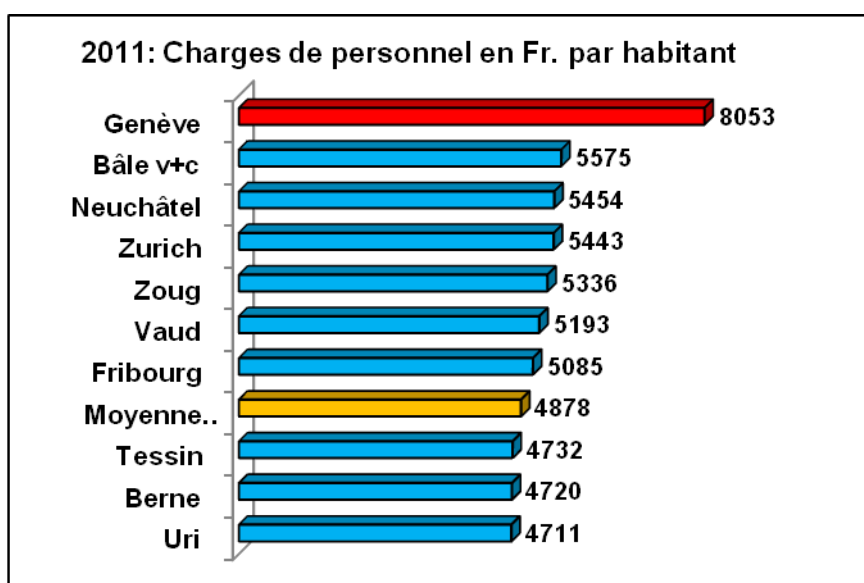


Les charges de transfert comprennent notamment les contributions, dont une grande part sont ce qu'on appelle communément les « subventions ».

A noter que par habitant, les contributions genevoises aux entreprises publiques, aux ménages et aux organisations à but non lucratif sont les plus élevées de Suisse. Genève est donc de loin le canton le plus social de Suisse.

Nous n'avons pas les compétences pour juger du bien-fondé de ces dépenses. Cela incombe à nos élus politiques.

Détail intéressant: le total des subventions à l'étranger de tous les cantons suisses est de 333 mio de Fr. dont 261 mio, soit 78% du total, sont fournis par Genève.



Après les charges de transfert, les charges les plus importantes sont celles de personnel. Si le coût par habitant du personnel cantonal et communal de Genève avait été en 2011 au niveau de celui de Zurich, soit 5443 Fr., les dépenses de l'État auraient été de 1,120 Mia de Fr. inférieures, soit suffisamment pour régler tous les problèmes financiers de nos autorités. Et il ne semble pas que la population zurichoise jouisse de moins bons services que la population genevoise.

C'est pourquoi il paraît crucial de rationaliser le fonctionnement de notre administration. Car il semble évident qu'il est très loin de son optimum.

Une des "lois" de Murphy, connue de tous les spécialistes, stipule que...

Toute administration laissée à elle-même tend à croître indéfiniment

Pour la petite histoire, voici encore d'autres "lois" sur le même sujet:

Dans une organisation, tout individu tend à atteindre son niveau d'incompétence.

Tout travail occupe forcément tout le temps disponible.

Le temps consacré par un comité à discuter d'un crédit est inversement proportionnel au montant du crédit.

Ces soi-disant lois illustrent d'une façon humoristique pourquoi, si elles ne sont pas freinées, les administrations ont tendance à croître. Mais,

Dans les entreprises privées, la croissance des administrations est freinée par la concurrence.

Dans les entreprises privées soumises à la concurrence, celle-ci force les responsables à garder leur administration svelte. Même les grandes entreprises sont obligées de faire périodiquement le ménage dans leurs administrations.

Ce n'est pas le cas de l'État ou des entreprises qui jouissent d'un monopole. Ici l'aiguillon de la concurrence n'existe pas et souvent les politiciens ne font pas le poids en face des chefs de leur administration, à supposer qu'ils s'intéressent vraiment à réduire sa taille. C'est ce qui semble s'être passé à Genève où l'administration a pris un poids exagéré, même par rapport aux autres cantons.

Alors que faire?

Remplacer l'aiguillon de la concurrence par un organisme externe à l'administration et qui joue le même rôle.

Il n'est pas suffisant que cet aiguillon agisse une fois de temps en temps. Il faut qu'il soit constamment actif. En outre, pour être efficace, ce mécanisme devra être totalement indépendant des entités sur lesquelles il devra agir.

C'est ce qui nous amène à faire les propositions suivantes:

Doter la CEPP, récemment attribuée à la Cour des Comptes, de spécialistes formés aux techniques de rationalisation des processus administratifs.

Car c'est dans les processus administratifs que se trouvent de loin les plus grandes possibilités d'économie et qui plus est avec un minimum de souffrance pour le personnel.

Donner mission à la CEPP d'étudier les processus administratifs actuels, d'en proposer de nouveaux, puis sur mandat de cas en cas de l'Autorité, d'introduire ces processus.

L'introduction de ces mesures ne devrait pas poser de difficulté majeure, car la CEPP a déjà dans ses statuts la mission d'étudier le fonctionnement de l'administration. Ceci en complément à sa première mission qui est d'étudier les politiques publiques. Il ne lui manque plus que la mission de mettre en œuvre ses propositions, bien entendu après en avoir reçu le mandat de cas en cas de l'Autorité.

Voici cet extrait des statuts:

CEPP

Commission d'évaluation des politiques publiques

La commission d'évaluation est compétente pour mettre en évidence et apprécier :

- 1) les effets des lois cantonales genevoises,
- 2) l'organisation des services en regard de leurs buts et
- 3) le rapport coût/utilité des prestations et des dépenses publiques.

La commission d'évaluation travaille sur mandat du Conseil d'Etat, du Grand Conseil ou sur sa propre initiative